



GESTION DE PARC D'OUTILS



Formulaire d'autorisation bancaire récurrente (Canada)

Date _____

Je certifie

- que je suis un signataire du compte indiqué ci-dessous et que j'ai le pouvoir d'accorder cette autorisation au nom de (Nom ou *nom du client*) _____.
- que le client a conclu un accord de gestion de parc avec Hilti (Canada) Corporation. ("AGP")
- que Hilti (Canada) Corporation et l'un de ses agents sont autorisés à effectuer des prélèvements récurrents à mesure qu'ils deviennent exigibles sur le compte mentionné ci-dessous pour les frais variables associés à l'AGP par traite (ACH) ou autres transferts électroniques de fonds (TEF) pour le montant des frais mensuels totaux de l'AGP, conformément aux conditions de l'AGP pour le montant des frais mensuels totaux de l'AGP.
- qu'au cas où ces frais seraient impayés ou refusés, j'accepte, en plus de payer ces frais, que le compte soit débité d'un montant de 25,00 \$, plus toutes les taxes applicables.
- dans le cas où des produits supplémentaires seraient ajoutés à l'AGP, j'accepte l'augmentation correspondante du montant débité d'un montant de mes frais mensuels sans préavis.
- que cette autorisation donnée par _____ (Nom, titre et nom de l'entreprise) restera en vigueur et l'autorisation donnée par les présentes à Hilti, Inc. restera irrévocable jusqu'à ce que Hilti (Canada) Corporation reçoive un avis écrit de, et ne libérera pas le client de son obligation de paiement ni n'affectera autrement les conditions de l'AGP.
- Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sous réserve de fournir un préavis écrit de 15 jours. Pour obtenir un modèle de formulaire d'annulation, ou pour plus d'informations sur mon droit d'annuler un accord de DPA, je peux mon institution financière ou visiter le site www.payments.ca.
- J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à cet accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir un remboursement pour tout prélèvement qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à cet accord de DPA. Pour obtenir de plus amples renseignements sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le site www.payments.ca.

Nom de l'entreprise / du client _____

Prélèvement automatique

Numéro de transit _____

Numéro de l'institution _____

Nom de la banque _____

Numéro de compte bancaire _____

Signature autorisée _____

Nom en caractères d'imprimerie _____

Numéro de compte Hilti _____

Numéro de téléphone _____

Veillez noter: Vous continuerez à recevoir des factures pour vos dossiers.

Tous les prélèvements seront effectués le dernier jour ouvrable du mois pour la facturation du mois en question.